

Une réaction allergique inattendue

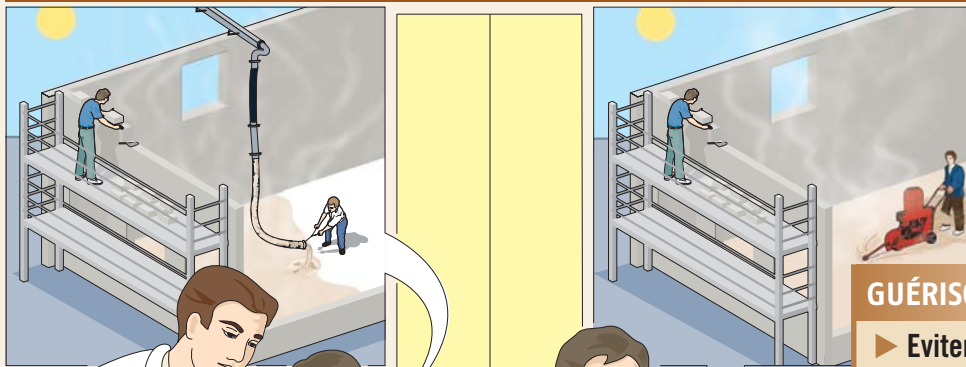
Un jour de fin du mois de juin, un maçon intérimaire de 53 ans demande à rencontrer le médecin du travail. Il lui explique qu'au début du mois, il était occupé à poser des parpaings pour la construction d'une usine. En bas du mur qu'il était en train de monter, une entreprise spécialisée réalisait un revêtement de sol en résine. Comme c'était au mois de juin, il commençait à faire chaud et beaucoup de vapeurs se dégageaient ; l'odeur était très forte. Dès la fin de la première journée de coulage du revêtement de sol en résine, ce maçon intérimaire, travaillant directement à proximité, a présenté des rougeurs et des démangeaisons du visage et des avant-bras. Il est alors allé voir son médecin traitant qui lui a prescrit un traitement symptomatique et un arrêt de travail d'une semaine.

Deux semaines plus tard, alors qu'il a repris son travail, guéri de ses manifestations cutanées, et qu'il se trouve sur le même chantier, au même

endroit, des ouvriers viennent faire un joint de dilatation dans le revêtement de sol. Ils utilisent pour faire ce joint une scie à sol qui travaille à sec. Cette scie produit beaucoup de poussières. Or, le revêtement étant en résine, le maçon intérimaire a immédiatement déclenché une violente réaction allergique eczématiforme du visage et des démangeaisons sur tout le corps.

C'est à ce moment qu'il a demandé une consultation en médecine du travail, le lien entre ses problèmes d'allergie au niveau de la peau et de son travail lui ayant paru, à juste titre, évident. Le médecin du travail a contacté le coordonnateur SPS (santé, protection de la santé) du chantier afin de connaître les coordonnées de l'entreprise titulaire du lot revêtement de sol. Il a obtenu confirmation qu'il s'agissait bien de « résine époxy ». Le médecin du travail a établi un certificat de déclaration de maladie professionnelle, tableau n° 51, qu'il a remis au salarié.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?



DIAGNOSTIC

► Allergie cutanée

Le salarié est allé consulter son médecin traitant et un allergologue, qui ont confirmé le diagnostic : il s'agissait bien d'une sensibilisation aux résines époxydiques. La seule mesure de prévention pour éviter la récurrence est l'éviction de tout contact avec le produit, sous quelque forme que ce soit.



GUÉRISON

► Eviter l'exposition

La guérison a été obtenue au cours d'un arrêt de travail d'une semaine. Le médecin du travail a demandé et obtenu pour le salarié un changement de chantier. Depuis, celui-ci poursuit son travail sans problème sur le plan de sa peau. Il a été informé des risques liés à son allergie et demeure vigilant afin de se retirer d'une nouvelle situation de travail susceptible de l'exposer à nouveau.

Qu'aurait-il fallu faire ?

Mettre en œuvre des mesures de prévention technique et médicale.

Qu'est-ce que les résines époxy ?

Ce sont des matières plastiques thermodurcissables, qui se présentent sous forme liquide ou solide. Chimiquement, elles renferment un groupement époxy et résultent de la condensation de l'épichlorohydrine et du bisphénol A. On leur adjoint des durcisseurs, essentiellement des amines. Dans le BTP, on trouve des résines époxydiques dans les colles, peintures, vernis, revêtements de sol coulés en place, sols sportifs ou industriels.

Quelles atteintes à la santé sont-elles susceptibles de provoquer ?

Elles sont responsables d'allergies cutanées sous la forme d'eczéma de contact, touchant les parties découvertes, soit essentiellement le visage, avec œdème fréquent des paupières, et les mains, poignets, avant-bras. Le contact est aéroporté soit par les poussières, soit par les vapeurs (se reporter à la fiche « Résines époxydiques » du Fichier actualisé des nuisances – FAN – publié par le Groupement national des médecins du BTP – GNMBTP). Il faut signaler que lorsqu'une personne se sensibilise aux résines époxy, c'est pour la vie, et que le moindre nouveau



▲ Colles, peintures, vernis, revêtements de sol contiennent des résines époxydiques.

▼ Les personnes soumises à la mise en œuvre de résines époxy doivent être équipées de protections individuelles adéquates.

contact, même le simple fait de rentrer dans une pièce où flottent dans l'air quelques molécules de ces résines (un récipient contenant de la résine dont le couvercle est ouvert par exemple), suffit à déclencher une réaction allergique.

Dans quelles conditions cela peut-il arriver ?

Le plus souvent cela survient lors de la mise en œuvre de telles résines, lorsque les salariés chargés de cette mise en œuvre ne sont pas bien informés des risques liés à ces produits et qu'ils n'utilisent donc pas ou de façon incomplète les protections nécessaires. Les salariés peuvent être bien informés, mais l'entreprise ne leur fournit pas les protections adéquates, ou bien ils ont les équipements de protection individuelle nécessaires mais les conditions et l'organisation du travail ne favorisent pas leur utilisation. C'est le cas lorsqu'il s'agit de travailleurs à statut précaire, parfois ne parlant pas français, travaillant de nuit et sous forte

contrainte de temps, avec des conditions d'hébergement et d'hygiène très précaires (situation déjà observée et pas forcément rare). Ailleurs, ce peut être la difficulté de supporter des protections individuelles par temps chaud. L'observation présentée montre que le risque existe également lors d'interventions ultérieures : le sciage à sec d'une dalle en résine époxy libère une grande quantité de poussières susceptibles d'être allergisantes, car les molécules redeviennent actives par l'effet de chaleur du sciage sans eau.

Quelle prévention mettre en œuvre pour éviter cette atteinte de la santé ?

Prévention technique

- Collective : ventilation ou travail à l'air libre, aspiration des vapeurs à la source, utilisation de produits de substitution, obtention des fiches de données de sécurité, choisir les résines les moins sensibilisantes avec les durcisseurs les moins caustiques.

- Individuelle : hygiène vestimentaire, lavage des mains, port de protections individuelles : gants en PVC, lunettes, masques respiratoires, vêtements adaptés.

Prévention médicale

- Information des utilisateurs des risques et des symptômes devant amener à consulter.
- Apprentissage à la lecture des étiquetages.



Docteur Jean-Yves Dubré,
médecin-conseil,
comité régional Ouest
OPPBT